Rapport sur les risques

Pilier III – 2023



Objectif

Le Pilier III a pour objectif d'instaurer une discipline de marché par un ensemble d'obligations déclaratives. Ces obligations, aussi bien qualitatives que quantitatives, permettent une amélioration de la transparence financière dans l'évaluation des expositions aux risques, les procédures d'évaluation des risques et l'adéquation des fonds propres.

Le Pilier III enrichit ainsi les prescriptions minimales de fonds propres (Pilier I) et le processus de surveillance prudentielle (Pilier II).

Cadre réglementaire applicable

Le rapport sur le Pilier III présente l'information relative aux risques du Crédit Municipal de Paris (CMP) et est préparé conformément au règlement européen 2019/876, dit « CRR II », en particulier selon les articles 431 à 455 du règlement, qui détaillent les informations à publier par les établissements au titre du Pilier III.

Le paquet législatif CRR II-CRD V a été adopté le 20 mai 2019 par le Parlement européen et est entré en vigueur le 28 juin 2021. Les informations à fournir au titre du Pilier III ont également été préparées conformément au règlement d'exécution (UE) 2021/637 de la Commission européenne du 15 mars 2021.

Le CMP en tant qu'établissement de petite taille, non complexe et non cotés doit publier une fois par an ses Indicateurs clefs (KM1).



EU KM1

en milliers d'euros		а	b	С	d	е	
		31/12/2023	31/09/2023	30/06/2023	30/03/2023	31/12/2022	
FONDS PROPRES DISPONIBLES (montants)							
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	106 114	104 114	101 354	101 166	100 230	
2	Fonds propres de catégorie 1	106 114	104 114	101 354	101 166	100 230	
3	Fonds propres totaux	106 114	104 114	101 354	101 166	100 230	
MONTANTS D'EXPOSITION PONDERES							
4	Montant total d'exposition au risque	369 065	400 331	404 425	374 194	433 168	
RATIOS DE FONDS PROPRES (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)							
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	28,75 %	26,01 %	25,06 %	27,04 %	23,29 %	
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	28,75 %	26,01 %	25,06 %	27,04 %	23,29 %	
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	28,75 %	26,01 %	25,06 %	27,04 %	23,29 %	
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLEMENTAIRES POUR FAIRE FACE AUX RISQUES AUTRES QUE LE RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)							
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00 %	8,00 %	8,00 %	8,00 %	8,00 %	



		T	T	T		1	
en milliers d'euros		а	b	С	d	е	
		31/12/2023	31/09/2023	30/06/2023	30/03/2023	31/12/2022	
EXIGENCE GLOBALE DE COUSSIN ET EXIGENCE GLOBALE DE FONDS PROPRES (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)							
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
11	Exigence globale de coussin (%)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11 %	11 %	11 %	11 %	11 %	
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	17,75 %	15,01 %	14,06 %	16,04 %	12,29 %	



en milliers d'euros		а	b	С	d	е	
		31/12/2023	31/09/2023	30/06/2023	30/03/2023	31/12/2022	
RATIO DE LEVIER							
13	Mesure de l'exposition totale	781 703	780 626	759 031	701 782	710 479	
14	Ratio de levier (%)	13,57 %	13,34 %	13,35 %	14,42 %	14,20 %	
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLEMENTAIRES POUR FAIRE FACE AU RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)							
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	
EXIGENCE DE COUSSIN LIE AU RATIO DE LEVIER ET EXIGENCE DE RATIO DE LEVIER GLOBALE (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)							
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	



en milliers d'euros		а	b	C	d	е	
		31/12/2023	31/09/2023	30/06/2023	30/03/2023	31/12/2022	
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE							
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	130 737	79 521	124 278	74 424	57 753	
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	179 850	174 302	170 012	138 090	140 844	
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	111 628	152 623	126 509	79 999	112 298	
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	68 221	43 307	43 502	58 090	28 545	
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	191,64 %	183,62 %	285,68 %	128,12 %	358,12 %	
RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET							
18	Financement stable disponible total	307 512	333 405	294 683	266 026	252 461	
19	Financement stable requis total	251 697	278 971	254 085	252 272	241 992	
20	Ratio NSFR (%)	122,18 %	119,51 %	115,98 %	105,45 %	104,33 %	

